Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

ANNEXE AFFAIRE N° 05 /22102026

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC) DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU

PROGRAMME D'ACTIONS

En collaboration avec :

Le Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM)

La Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion (SEOR)

La Réserve Naturelle Marine de la Réunion (RNMR)

L'Académie de la Réunion

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

ANNEXE AFFAIRE N° 05 /22102026

Table des matières

A. Préservation du patrimoine naturel de la Ville de Saint-Leu 3

A.1. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) 3

A.2. « Stratégie Nature en Ville » par la démarche DAUPI 4

B. Agir à l'échelle du territoire communale pour réduire et limiter la pollution plastique dans les zones à forts enjeux écologiques 5

B.1. Améliorer la connaissance des déchets anthropiques sur les plages et le littoral de Saint-Leu *5

B.2. Déployer des actions de réduction des déchets sur les plages et le littoral de Saint-Leu 6

.3. Sensibiliser les usagers du littoral à la réduction des déchets sur les plages et le littoral de Saint-Leu 7

C. Agir à l'échelle du territoire communal pour protéger l'avifaune et encourager l'amélioration des connaissances 8

C.1. Réduire la pollution lumineuse à l'échelle du territoire communal pour limiter les échouages de pétrels et puffins 8

C.2. Favoriser des actions en faveur de l'avifaune sur territoire communal. 9

D. Préservation & réhabilitation écologique des plages en faveur des tortues marines 10

D.1. Assurer la gestion écologique des plages faisant l'objet d'un programme de réhabilitation écologique 10

D.2. Mettre en œuvre des actions de réhabilitation écologique sur les nouveaux sites identifiés.. 11

E. Mise en place & suivi d'actions pédagogiques mises en place dans le cadre de l'ABC sur des zones de plantations dédiés 12

F. Accompagnement de la Commune pour une meilleure prise en compte des enjeux des milieux récifaux et marins dans ses actions 13

G. Faire reconnaître l'engagement communal en faveur de la biodiversité par le label Territoire Engagé par la Nature 14

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

ANNEXE AFFAIRE N° 05 /22102026

A. Préservation du patrimoine naturel de la Ville de Saint-Leu

A.1. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Orientation	**Engager un plan de gestion des EEE sur la commune de Saint-Leu**
Objectif	Contrôler et si possible éliminer les espèces végétales à caractère très invasif sur l'ensemble du territoire communale de Saint-Leu, avec une priorité ciblée sur les étages semi-xérophiles et littoraux
Enjeux cibles	Habitat – Flore
Milieu / secteur concerné	Mailles prioritaires à définir avec la direction de l'environnement de la commune
Actions	Mobiliser les agents communaux pour mener et/ou encadrer les opérations de lutte mécanique (arrachage, coupe, élagage, etc…) à réaliser dans le cadre de l'ABC sur les mailles caractérisées comme prioritaires sur le territoire communal de Saint-Leu <u>Espèces cibles</u> Priorité 1 - **L'Oponce rose (*Cylindropuntia imbricata subsp. rosea*)** Détection précoce – action de lutte prioritaire Priorité 2 : La liane griffe chat *Dolichandra unguis cati* – espèces invasive localisée sur les Colimaçons et les ravines adjacentes Priorité 3 : espèces invasives coefficient 5 sur l'échelle d'invasibilité de C. Lavergne (très envahissantes) Le Cassi (*Leucaena leucocephala*), Le Kéké (*Dichrostachys cinerea*), Le Choca vert (*Furcraea foetida*), Le Bois pissenlit (*Tecoma stans*)
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	CBN-CPIE Mascarin AVE2M Académie de La Réunion DEAL
Coût estimé	Priorité 1 : prestation AVE2M possible pour 5 K€ Autres espèces : coût à estimer
Calendrier prévisionnel	2027 -2028
Indicateurs de suivi & livrable	Nombre d'individus traités par espèce cible Surface de lutte traitée Bilan des actions de lutte
Financements mobilisables	Priorité 1 – financement DEAL/ Département Autres priorités – sources de financement à identifier

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

A.2. « Stratégie Nature en Ville » par la démarche DAUPI

Orientation	**Aménagement d'espaces paysagers en milieu urbains et péri-urbains**
Objectifs	- Intégration de la biodiversité dans l'aménagement communal, - Gestion différenciée des espaces paysagers - Création d'une trame verte et bleue spécifique à la commune, - Continuité écologique dans les projets d'urbanisme.
Enjeux cibles	Habitat – Flore – Entomofaune
Milieu / secteur concerné	Centre-ville de Saint-Leu
Actions	- Renouveler la convention DAUPI pour la période 2026-2030 - Dans le cadre du plan de reboisement de la ville de Saint-Leu, appliquer la démarche DAUPI au projet d'aménagement paysager de la place de l'Hôtel de Ville. ⇨ Définir un projet paysager (BE) intégrant une palette espèces indigènes adaptées aux conditions climatiques pour revégétaliser la place devant l'hôtel de ville tout en respectant les usages (place de festivité, accès à la salle des mariages…) ⇨ Travaux d'aménagement de la place préalables à la plantation ⇨ Opération de plantation (prestation et chantiers participatifs)
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	CBN-CPIE Mascarin Département de la Réunion (P1MA) Bureau d'étude paysager Entreprise d'espaces vert
Coût estimé	AMO 11 400.00 € - *Phase 1 :* Diagnostic – Analyse des sites (25%) - *Phase 2 :* Proposition et étude de faisabilité d'aménagement (50%) - *Phase 3 :* Rédaction du DCE sur la base du scénario retenu (25%)
Calendrier prévisionnel	2026 – 2027
Indicateurs de suivi & livrable	Nombre de m^2 revégétalisé Nombre de plants plantés Nombre d'espèces composant la palette végétale Livrable : projet paysager
Financements mobilisables	Commune de Saint Leu

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

B. Agir à l'échelle du territoire communale pour réduire et limiter la pollution plastique dans les zones à forts enjeux écologiques

B.1. Améliorer la connaissance des déchets anthropiques sur les plages et le littoral de Saint-Leu

Orientation	**Améliorer la connaissance des pressions liées aux déchets sur les plages et le littoral de la commune de Saint-Leu.**
Objectifs	Identifier et caractériser les déchets présents sur les plages et le littoral afin de disposer d'un état des lieux actualisé destiné à prioriser les futures actions de gestion et de sensibilisation.
Enjeux cibles	Santé publique – Habitat – Flore – Oiseaux terrestres & marins – Tortues marines
Actions	• Identification des plages et secteurs littoraux prioritaires. • Prospections de terrain et caractérisation des déchets plastiques. • Cartographie des zones d'accumulation. • Analyse des résultats et hiérarchisation des secteurs à enjeux. • Identifier les principales sources de pollution. • Restitution auprès de la commune.
Milieu / secteur concerné	Plages, arrière-plages, embouchures de ravines et secteurs littoraux de la commune, hors sites déjà couverts par les programmes de réhabilitation écologique.
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	CEDTM
Coût estimé	15 Jours/Hommes (J/H) – 10 125.00 € Chef de projets en « Réhabilitation des plages » et/ ou chargée de mission « Réhabilitation des plages » (CEDTM)
Calendrier prévisionnel	2027 – 2028 (2 fois en 2027 & 2 fois en 2028)
Indicateurs de suivi & livrable	• Nombre de plages prospectées. • Nombre de secteurs prioritaires identifiés. • Cartographie actualisée. Livrables : Rapport – Carte(s) – Données SIG.
Financements mobilisables	Programme de réhabilitation écologique des plages du CEDTM (projet Liane – FEDER)

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

B.2. Déployer des actions de réduction des déchets sur les plages et le littoral de Saint-Leu

Orientation	**Réduire les pressions liées aux déchets sur les plages et le littoral de la commune de Saint-Leu.**
Objectifs	Mettre en œuvre des actions de gestion ciblées afin de réduire durablement la présence de déchets sur les plages et le littoral communal en ciblant les secteurs les plus impactés.
Actions	• Identifier les secteurs prioritaires à partir des résultats des campagnes de prospection. • Mettre en œuvre des actions de réduction des déchets. • Mobiliser les partenaires et les acteurs locaux. • Organiser des opérations de dépollution sur les plages et le littoral. • Assurer le suivi des quantités de déchets collectés. • Évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.
Enjeux cibles	Santé publique – Habitat – Flore – Oiseaux terrestres & marins – Tortues marines
Milieu / secteur concerné	Plages, arrière-plages, embouchures de ravines et secteurs littoraux de la commune, hors sites déjà couverts par les programmes de réhabilitation écologique.
Actions en lien et/ou préalable	• B.1. Améliorer la connaissance des déchets présents sur les plages et le littoral de Saint-Leu. • Programme de réhabilitation écologique des plages du CEDTM (projet Liane – FEDER).
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	CEDTM – Associations locales – Gestionnaires d'espaces naturels.
Coût estimé	10 Jours/Hommes (J/H) – 6 750.00 € **Chef de projets en « Réhabilitation des plages » et/ ou chargée de mission « Réhabilitation des plages » (CEDTM)**
Calendrier prévisionnel	2027 – 2028 (2 fois en 2027 & 2 fois en 2028)
Indicateurs de suivi & livrable	• Nombre d'opérations réalisées. • Nombre de partenaires mobilisés. • Quantité de déchets collectés. • Surface ou linéaire de plages concernés. Livrables : Rapport – Bilan annuel.
Financements mobilisables	Programme de réhabilitation écologique des plages du CEDTM (projet Liane - FEDER)

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

3. Sensibiliser les usagers du littoral à la réduction des déchets sur les plages et le littoral de Saint-Leu

Orientation	**Sensibiliser les usagers du littoral aux enjeux liés à la réduction des déchets et à la préservation des écosystèmes côtiers.**
Objectifs	Développer une culture de préservation du littoral en sensibilisant les différents publics fréquentant les plages de la commune par l'adoption de comportements responsables afin de limiter les apports de déchets sur les plages et le littoral.
Enjeux cibles	Santé publique – Habitat – Flore – Oiseaux terrestres & marins – Tortues marines
Actions	• Élaborer des supports de communication adaptés aux différents publics • Organiser des actions de sensibilisation auprès des usagers du littoral lors de manifestations ou d'évènements locaux • Associer les acteurs locaux à la préservation des plages en développant des actions auprès des établissements scolaires, des associations et des acteurs du tourisme • Valoriser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets • Valoriser les résultats des actions de réduction des déchets menées sur le territoire communal
Milieu / secteur concerné	Plages, arrière-plages et secteurs littoraux fréquentés de la commune.
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	CEDTM – Associations locales – Établissements scolaires – Acteurs du tourisme – Territoire de l'Ouest
Coût estimé	8 Jours/Hommes (J/H) – 5 400.00 € Chef de projets en « Réhabilitation des plages » et/ ou chargée de mission « Réhabilitation des plages » (CEDTM)
Calendrier prévisionnel	2027 – 2028 (2 fois en 2027 & 2 fois en 2028)
Indicateurs de suivi **& livrable**	• Nombre d'actions de sensibilisation réalisées • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de partenaires mobilisés Livrables : Supports de communication – Bilan annuel
Financements mobilisables	Programme de réhabilitation écologique des plages du CEDTM (projet Liane – FEDER)

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

C. Agir à l'échelle du territoire communal pour protéger l'avifaune et encourager l'amélioration des connaissances

C.1. Réduire la pollution lumineuse à l'échelle du territoire communal pour limiter les échouages de pétrels et puffins

Orientation	**Sensibiliser les pouvoirs publics et la population aux enjeux liés à la réduction de la pollution lumineuse et au respect de la réglementation**
Objectifs	Réduire la pollution lumineuse en faisant appliquer la réglementation pour faire baisser sensiblement les échouages de pétrels et puffins
Enjeux cibles	Oiseaux marins – Habitat urbain – Aménagement
Actions	- Identification des points lumineux problématiques - Concertation avec les élus et services techniques pour mieux intégrer les enjeux de réduction de la pollution lumineuse dans les documents cadres (PLU, PADD) - Elaboration d'une formation à destination des élus et services techniques - Focus sur 3 mailles prioritaires pour réduire la pollution lumineuse - Communications sur le calendrier de sensibilité communal pour une meilleure prise en compte des périodes d'échouages - Soutien au centre de soins de la SEOR pour la prise en charge des oiseaux échoués et/ou blessés
Milieu / secteur concerné	Mailles prioritaires (front de mer et ZAC du Portail) ; discussions avec la commune administrée et les partenaires associés
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	SEOR, acteurs économiques, CDAC, AS Marsouins, Ligue Réunionnaise de Football, VBC Saint-Leu, Ligue Réunionnaise de Volley-Ball
Coût estimé	12 Jours/Hommes (J/H) – 4560.00 € Responsable projet Oiseaux marins et Pollution lumineuse ou Médiatrice Pollution lumineuse (SEOR)
Calendrier prévisionnel	2026 – 2027
Indicateurs de suivi & livrable	Nombre de points lumineux problématiques Nombre d'échouages signalés à la SEOR Livrables : Rapport – Carte(s) – Campagne de communication
Financements mobilisables	LIFE OVERSEAS, Nuits sans lumière

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

ANNEXE AFFAIRE N° 05 /22102026

C.2. Favoriser des actions en faveur de l'avifaune sur territoire communal.

Orientation	**Encourager la conduite d'actions vertueuses pour la préservation de l'avifaune**
Objectifs	Améliorer les conditions favorables à l'avifaune dans les sites anthropisés en réduisant l'impact des activités humaines pour rétablir des habitats favorables à l'avifaune.
Enjeux cibles	Oiseaux terrestres & marins – Habitat – errance animale – pollution
Actions	- Promouvoir les pratiques vertueuses pour l'environnement en encourageant la création des "refuges LPO péi" (coordonné par la SEOR) qui permet de labelliser les cours d'habitation favorables à l'avifaune - Sensibiliser les acteurs de la pêche à la gaulette sur le littoral de l'impact des lignes de pêche sur les oiseaux marins - Nettoyer les zones littorales où des déchets de pêche sont observés (lignes, hameçons…) - Sensibiliser les propriétaires d'animaux sur les enjeux de l'errance animale et l'impact de la divagation sur le dérangement des oiseaux migrateurs - Limiter les dérangements des oiseaux sauvages présents sur les zones humides ou littorales en encadrant la promenade et limitant l'errance animale (création de caniparc ou canisites, signalétique saisonnière oiseaux farouches)
Milieu / secteur concerné	Littoral et zones urbaines
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	SEOR
Coût estimé	12 Jours/Hommes (J/H) – 4560.00 € **Animateur réseau Refuge LPO péi (SEOR)** **Chargé de mission expertises ornithologiques (SEOR)**
Calendrier prévisionnel	2027 – 2028 (2 fois en 2027 & 2 fois en 2028)
Indicateurs de suivi & livrable	Nombre de mailles couvertes Carte actualisée de la biodiversité communale et des zones à enjeux Livrables : Rapport – Carte(s) – Données SIG
Financements mobilisables	Convention SEOR/LPO pour l'animation du réseau de refuges LPO péi

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

D. Préservation & réhabilitation écologique des plages en faveur des tortues marines

D.1. Assurer la gestion écologique des plages faisant l'objet d'un programme de réhabilitation écologique

Orientation	**Assurer une gestion écologique pérenne des plages faisant l'objet d'un programme de réhabilitation écologique.**
Objectifs	Maintenir durablement les fonctionnalités écologiques des plages faisant l'objet d'un programme de réhabilitation afin de favoriser la ponte des tortues marines.
Enjeux cibles	Tortues marines – Habitat – Flore indigène – Erosion
Actions	• Assurer l'entretien courant des secteurs réhabilités. • Réaliser les travaux de gestion écologique (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, entretien et remplacement des plantations, entretien des aménagements). • Réaliser les suivis écologiques des habitats restaurés afin d'évaluer l'évolution des habitats restaurés. • Adapter les pratiques de gestion en fonction des résultats observés • Réaliser le remplacement des plantations lorsque nécessaire. • Poursuivre la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
Milieu / secteur concerné	Plages, arrière-plages : Plages faisant l'objet d'un programme de réhabilitation écologique (Entrée Nord de Saint-Leu et Cimetière de Saint-Leu).
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	CEDTM – Associations locales – Conservatoire du littoral - DEAL – Réserve Nationale Marine de La Réunion
Coût estimé	À définir dans le cadre du montage financier du projet **Moyens à mobiliser : Chef de projets en « Réhabilitation des plages »** et/ ou **Chargée de mission « Réhabilitation des plages » (CEDTM)**
Calendrier prévisionnel	2026 – 2028
Indicateurs de suivi & livrable	• Surface entretenue. • Surface faisant l'objet d'une gestion écologique. • Taux de reprise des plantations. • État de conservation des habitats. • Livrables : Rapport – Carte(s) – Données SIG.
Financements mobilisables	Programme de réhabilitation écologique des plages du CEDTM (projet Diag – Fonds Vert)

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

D.2. Mettre en œuvre des actions de réhabilitation écologique sur les nouveaux sites identifiés

Orientation	**Déployer de nouveaux programmes de réhabilitation écologique des plages et des continuités écologiques littorales de la commune.**
Objectifs	Mettre en œuvre de nouveaux programmes de réhabilitation écologique des habitats littoraux dégradés, reconnecter les espaces naturels du littoral et améliorer les fonctionnalités écologiques des plages en faveur des tortues marines et de la biodiversité.
Enjeux cibles	• Tortues marines – Habitats littoraux – Flore indigène – Continuités écologiques
Actions	• Déployer de nouveaux programmes de réhabilitation écologique sur les secteurs prioritaires. • Restaurer les habitats littoraux dégradés en déployant des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, des plantations d'espèces indigènes et la mise en œuvre d'aménagements écologiques adaptés. • Renforcer les continuités écologiques entre les différents secteurs littoraux. • Réduire les pressions anthropiques identifiées. • Assurer le suivi écologique des actions engagées afin d'adapter les modalités de gestion.
Milieu / secteur concerné	Plages et habitats littoraux de la commune, identifiés comme prioritaires à l'issue des études préalables.
Pilote	Mairie
Partenaire(s) associé(s)	CEDTM – Associations locales – Établissements scolaires – DEAL – Territoire de l'Ouest – Réserve Nationale Marine de La Réunion
Coût estimé	Projet nécessitant un montage technique et financier spécifique. **Moyens à mobiliser : Chef de projets en « Réhabilitation des plages » et chargée de mission « Réhabilitation des plages » (CEDTM)**
Calendrier prévisionnel	2027 – 2028
Indicateurs de suivi & livrable	• Nombre de nouveaux programmes engagés • Surface réhabilitée • Nombre de plants mis en terre • Longueur de continuités écologiques restaurées Livrables : Rapport – Carte(s) – Données SIG
Financements mobilisables	Programme de réhabilitation écologique des plages du CEDTM (projet Diag – Fonds Vert)

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

ANNEXE AFFAIRE N° 05 /22102026

E. Mise en place & suivi d'actions pédagogiques mises en place dans le cadre de l'ABC sur des zones de plantations dédiés

Orientation	**Sensibiliser les habitants et les scolaires aux enjeux de préservation de la biodiversité communale et les associer concrètement à des actions de restauration écologique.**
Objectifs	Engager les élèves en tant qu'"éco-acteur" Former et mobiliser les 600 élèves de CM2 de Saint-Leu aux écosystèmes réunionnais, aux espèces indigènes et endémiques, et à la restauration des milieux naturels. Créer un lien durable entre les élèves, leurs parents et le patrimoine naturel local
Enjeux cibles	Education nationale – Habitat – Flore – Oiseaux terrestres & marins – Tortues marines
Actions	Mettre en œuvre le parcours pédagogique « Elzéard : De la graine à la forêt » déployé dans les 24 classes de CM2 de Saint-Leu pour la 4ème année consécutive. "1 élève= 1 arbre" : Attribution d'un arbre indigène ou endémique à chaque élève de CM2 de la Ville, livré en classe. Sensibilisation des 600 élèves de CM2 répartis dans 24 classes. Une intervention pédagogique en classe réalisée par le CEDTM, la SEOR et le CBN-CPIE Mascarin. Plantation collective au Grand Stella lors de deux journées de mobilisation accompagnées d'un village pédagogique dédié à la biodiversité sur deux journées (15 et 16 mars 2027).
Milieu / secteur concerné	Grand Stella – Forêt des écoles (1 Hectare) – Saint-Leu.
Pilote	Ville de Saint-Leu
Partenaire(s) associé(s)	Éducation nationale Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBN-CPIE) ; SEOR ; CEDTM. Associations environnementales partenaires.
Coût estimé	**Interventions pédagogiques en classe) :** 72 h d'intervention pédagogique × 60 €/h = 4 320.00 €. Plantations + Village pédagogique, 2 jours, 15 et 16 mars 2027. - 5 agents CBN-CPIE : 5 agents x 6h x 60€ x 2 jours = 3600.00 € - 2 agents CEDTM = 1440.00 € - 2 agents SEOR = 1440.00 € Total Village pédagogique/Plantation : 6480.00 € **Total : Interventions en classe (3H CBNM, SEOR, CEDTM) + journées de plantation (Village) = 10.800.00 €** **Budget hors coûts des plants mis à disposition par la pépinière municipale via le partenariat avec le Département au titre du Plan Un Million d'Arbres**

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

	Moyens à mobiliser : Professeur Relais CBN-CPIE et Référent Education au Développement Durable (EDD) Ecoles de Saint-Leu Agents communaux (Service technique et environnement) ; Intervenants associatifs ; CBN-CPIE , CEDTM, SEOR Matériels pédagogiques et biologiques (plants).
Calendrier prévisionnel	Octobre 2026 – Mars 2027 Sensibilisations en classe : mi-octobre 2026 à Mars 2027. **Plantation** et village pédagogique : **15 et 16 mars 2027.**
Indicateurs de suivi & livrable	- Nombre d'élèves sensibilisés ; - Nombre de classes participantes ; - Nombre d'arbres plantés ; - Surface renaturée ; - Taux de survie des plantations à 1 an et 3 ans ; - Nombre de participants au village pédagogique. - Nombre d'exposants au village pédagogique
Financements mobilisables	Ville de Saint-Leu : 6480.00 € Etat-Education Nationale : 4 320.00 €

F. Accompagnement de la Commune pour une meilleure prise en compte des enjeux des milieux récifaux et marins dans ses actions

Orientation	**Sensibiliser les agents et les élus aux enjeux de préservation de la biodiversité communale et les associer concrètement à des actions en faveur des milieux récifaux et marins**
Objectifs	1. **Améliorer** la compréhension des enjeux de préservation des milieux récifaux et marins de la commune 2. **Favoriser** la prise en compte de ces enjeux dans les plans et actions pilotés et mis en œuvre par la commune
Milieu(x) / Secteur(s) concerné(s)	Zones littorales, récifs coralliens, milieux marins, zones d'intérêt (embouchure, mi-pente, etc.)
Actions	1. **Accueil** des élus et des agents sur le terrain : o Présentation des atouts de la commune sur le sujet, o Visite du sentier sous-marin de l'Hermitage, o Lecture de paysage, etc. 2. **Information** des agents sur les récifs coralliens, les milieux marins et la biodiversité marine ; 3. **Appui** sur la définition de procédures d'instruction de déclaration de travaux et permis de construire sur des zones prioritaires ; 4. **Appui** à la définition de procédures d'intervention sur les périodes post-cyclones compatibles avec les enjeux de protection des populations et des récifs coralliens ; 5. **Appui** à la réalisation de supports de valorisation des patrimoines de la commune (biodiversité, pêche traditionnelle, etc.).

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 974-219740131-20261022-05_22102026-DE

Pilote(s)	Ville de Saint-Leu, **RNMR (Directrice Groupement d'Intérêt Public (GIP))**
Partenaire(s) associé(s)	OFB, CEDTM, CBNM, SEOR, DEAL
Coût estimé	Mobilisation **gratuite** des agents du GIP RNMR
Calendrier prévisionnel	2027-2028
Indicateurs de suivi & livrable	• Nombre d'élus / d'agents formés et sensibilisés ; • Nombre de sessions de travail programmées ; • Autres indicateurs à définir, fonction des **actions coconstruites** avec la Commune
Financements mobilisables	**Budget** GIP RNMR

G. Faire reconnaître l'engagement communal en faveur de la biodiversité par le label Territoire Engagé par la Nature

Orientation	**Valoriser la démarche engagée par la commune en faveur de la biodiversité à partir de l'Atlas de Biodiversité Communal**
Objectifs	**3. Valoriser le programme d'actions en faveur de la biodiversité** 4. **Faire reconnaître** l'engagement communal en faveur de la biodiversité par un label national 5. **Communiquer** auprès des habitants de Saint-Leu, ainsi qu'auprès des partenaires sur l'engagement communal en faveur de la biodiversité 6. **Intégrer** un réseau national des collectivités engagées pour la nature.
Milieu(x) / Secteur(s) concerné(s)	Toute la commune de Saint-Leu
Actions	**6. Constituer** un comité d'élus aux côtés de la direction de l'environnement pour porter le projet de labellisation 7. **Compléter** le dossier de candidature à remettre à l'OFB 8. **Participe**r chaque année à la journée nationale des engagés
Pilote(s)	Ville de Saint-Leu
Partenaire(s) associé(s)	OFB, ARB, CPIE Mascarin
Coût estimé	Appui de l'ARB pour aider à compléter le dossier de candidature
Calendrier prévisionnel	2027-2028
Indicateurs de suivi & livrable	Suivi du label
Financements mobilisables	ARB

Mise en ligne le : 02/11/2026 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/85561